

DEMANDE DE LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

Etudiants de nationalité étrangère de moins de 30 ans
dont la durée des études est d'au moins une année universitaire

Une Convention entre Grenoble INP-UGA et le CROUS de Grenoble permet aux étudiants de nationalité étrangère s'inscrivant pour au moins une année universitaire d'être éligible à l'affectation d'un logement en résidence étudiante.

Le nombre de places est limité. Pour envisager une proposition de logement par le CROUS, la demande doit se faire en respectant les calendriers et procédures suivants :

Public concerné

Étudiants de nationalité étrangère de moins de moins de 30 ans au 01/09/2024
Inscrits à Grenoble INP-UGA en 2024-2025 en formation initiale
pour **au moins une année universitaire**

- **HORS ECHANGE ET DOUBLE DIPLOME**
- **HORS PARTENARIAT** (IDEX, ISSO, Campus France...),
- **HORS APPRENTI ET CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

1^{ère} étape

Double identification INDISPENSABLE
pour permettre de vous faire une proposition de logement

IDENTIFICATION - CROUS

Sur le portail de la vie étudiante
Service Logement du Crous

Créer un compte sur **Mes Services**
messervices.etudiant.gouv.fr

IDENTIFICATION - Grenoble INP-UGA

Informez la scolarité de votre école de
Grenoble INP-UGA que vous souhaitez être logé
en résidence universitaire

Vérification éligibilité – transmission au Service Logement

NE PAS FORMULER DE VŒU DE LOGEMENT
sur la plateforme trouvermonlogement

Un nombre limité de chambres est réservé **de façon aléatoire en fonction des disponibilités restantes** dans les différentes résidences du Crous pour les étudiants de Grenoble INP-UGA

Dès réception de la lettre d'admission
et **AVANT LE 25 juin 2024**

2^{ème} étape

Proposition de logement par le CROUS
Localisation aléatoire en fonction des disponibilités restantes
(Nombre de places limité)

- Réception de la proposition via l'adresse-mail utilisée pour créer votre compte MesServices
- Proposition à valider sous 24h – 100€ pour valider la réservation
- Obligation de transmettre une adresse email et un numéro de téléphone

3^{ème} étape

La **garantie Visale** est **OBLIGATOIRE**

(avec Titre de séjour et visa valident)

- Pour finaliser le dossier logement du Crous après la réservation
- Pour permettre votre entrée dans le logement

Garantie **VISALE**

Adhérer à la garantie **Visale**

<https://www.visale.fr/>

Caution locative gratuite
sans conditions de ressources
pour les étudiants de moins de 30 ans

[Tuto](#)



ATTENTION

Il faut compter entre 2 et 7 jours pour obtenir le **visa-visale obligatoire** pour finaliser le dossier après votre réservation

→ **Anticipez vos démarches**

→ **Les noms et prénoms doivent être saisis à l'identique de votre passeport**

En résumé :

Les 3 étapes à faire pour obtenir une proposition de logement

Identification Crous

Obligation de créer un compte sur MesServices afin d'être identifié par le CROUS.

Identification Grenoble INP

Être connu par le service scolarité de votre école ET le service central de scolarité pôle action-sociale de Grenoble INP-UGA pour être éligible à une attribution de logement.

Adhésion à Visale

Obligation d'adhérer à la garantie Visale pour obtenir une proposition de logement.

ATTENTION

L'attribution d'un logement est conditionnée à ces démarches sous réserve de :

- **Disponibilité de logement**
- **Respect du calendrier**
- **Respect des conditions d'éligibilité**



INFO



Les admissions sont effectives à compter **du 1er septembre**.
Vous devez avoir réglé le loyer du mois de septembre **à l'arrivée**.
A défaut, le logement sera attribué à un autre étudiant.

Si vous n'êtes pas en mesure d'occuper votre logement dès le mois de septembre, vous devez rapidement **informer la résidence**.

Le loyer reste dû pour toute la durée de l'occupation avant votre arrivée.